

Arrêté UFR Sciences

Licence professionnelle Maintenance des systèmes industriels, de production et d'énergie - 2024-2025

LE PRESIDENT,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

Vu l'arrêté modifié du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 5 juin 2024 accréditant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle

ARRETE :

Article 1 : Le jury de la licence professionnelle domaine « **Sciences et Technologiques** » mention « **Maintenance des systèmes industriels, de production et d'énergie** », parcours-type « **Maintenance des équipements de production** » est composé comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

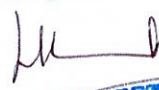
LICENCE PROFESSIONNELLE - Maintenance des systèmes industriels, de production et d'énergie
Parcours : Maintenance des équipements de production
Semestre 1
<u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation</u> : <u>Président(e)</u> : Bouchra ANANOU <u>Suppléant(e)</u> : Mustapha OULADSINE <u>Liste des membres</u> : <u>Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences</u> : <u>Liste des membres</u> : El Mostafa EL ADEL, Christophe ROMAN, William DOMINGUES
Semestre 2 et Jury d'année
<u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation</u> : <u>Président(e)</u> : Bouchra ANANOU <u>Suppléant(e)</u> : Mustapha OULADSINE <u>Liste des membres</u> : <u>Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences</u> : <u>Liste des membres</u> : El Mostafa EL ADEL, Christophe ROMAN, William DOMINGUES

Article 2 : La Doyenne de la Faculté des Sciences, Laurence Mouret et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 29 novembre 2024

Pour le Président et par délégation,

La Doyenne de la Faculté des Sciences

La Doyenne

Laurence MOURET
